

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 220

1. Lors d'une séance tenue le 20 mars 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 220 intitulé :

Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 15 concernant les frais exigibles.

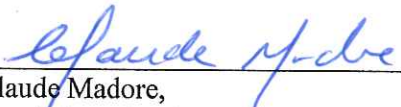
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 20 février 2017
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 20 février 2017
Assemblée publique de consultation :	Le 16 mars 2017
Adoption du règlement :	Le 20 mars 2017
Avis public :	Le 21 mars 2017

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois de mars deux mille dix-sept.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux